



Section de la Haute-Garonne

Déclaration liminaire au CTL du 25 juin 2018

Monsieur le Président,

Vous nous réunissez aujourd'hui pour aborder différents points, mais surtout celui ô combien sensible des projets d'adaptation des structures au réseau (ASR) 2019.

Les mobilisations des 22 mars, 3 et 25 mai, particulièrement suivies en Haute-Garonne, auraient pu vous éclairer sur le malaise persistant et grandissant des personnels de la DRFIP 31 qui demeurent très attachés à un service public de qualité mais constatent sa dégradation faute de moyens suffisants.

Les documents que vous nous avez soumis sont la preuve qu'une telle prise de conscience n'a malheureusement pas eu lieu et, pire encore, sont révélateurs d'un certain mépris envers le travail et l'investissement des agents de ce département.

La taille d'un poste comptable est devenue le critère déterminant pour justifier sa suppression. La direction part systématiquement de ces postulats : un petit poste est forcément fragile, l'absentéisme y fait rage, l'efficacité du travail qui y est réalisé est plus que sujette à caution. Les élus **F.O.- DGFIP 31** s'étonnent que ces affirmations ne soient pas étayées par des éléments matériels tels que le nombre d'arrêts maladie, la durée d'affectation des équipes de renfort, le taux de recouvrement, ou encore le délai global de paiement.

Les élus **F.O.- DGFIP 31** tiennent à rappeler que si notre réseau est fragilisé, cette fragilité trouve son origine dans la politique de suppressions massives d'emplois que notre administration subie depuis des années. Aussi nous semble-t-il quelque peu malvenu de justifier la fermeture de postes comptables en faisant l'impasse sur la problématique de la crise des effectifs.

L'abandon de vastes pans de territoire, de la fin du service public de proximité, s'accompagne d'une course effrénée au gigantisme. Le regroupement des SIP et SIE Centre/Nord et Nord/Ouest s'explique, sous couvert de la rationalisation du travail et de l'obtention de meilleurs résultats, par la recherche d'économie d'échelle. Il y a en effet fort à parier que ces fusions s'accompagneront à terme d'une évaporation d'emplois.

A cet égard il est révélateur qu'un des objectifs affichés par ces fusions est de développer la suppléance, ce qui peut se traduire par se préparer à palier au manque de personnel, à gérer la pénurie.

Par ailleurs si cette logique de fusion est poussée jusqu'à son extrême, l'efficacité d'un service dépendant uniquement de sa taille, il deviendra tout à fait envisageable de n'avoir plus que des structures à compétence départementale. Ainsi l'obstination à « désintoxiquer » les usagers de l'accueil en leur imposant toujours plus de démarches

dématérialisées, en restreignant les horaires d'ouverture, ou en instituant les accueils sur rendez-vous a pour but de préparer le terrain à de telles restructurations.

Cette volonté de départementalisation à outrance a été clairement énoncée par notre direction centrale dans sa note portant sur la réorganisation des services de la publicité foncière. Cette note prévoyait qu'il ne subsisterait plus qu'un seul SPF et que seraient créés des services départementaux de l'enregistrement (SDE). Si en Haute-Garonne le SPF de Muret a été sauvé, les élus **F.O.- DGFIP 31** sont beaucoup plus inquiets en ce qui concerne l'avenir du SPF de Saint-Gaudens, rabaissé au rang d'antenne et qui, selon les dires du délégué interrégional, sera maintenu tant qu'il y aura des agents « connaissant ».

Les élus **F.O.- DGFIP 31** resteront vigilants pour Saint-Gaudens, et veilleront à la pérennité de ce service qui ne doit pas devenir une variable d'ajustement en matière de suppression d'emplois.

F.O.- DGFIP vous rappelle, car la répétition est pédagogique, ses revendications :

- l'arrêt des suppressions d'emplois ;
- la création de postes à hauteur des besoins des services ;
- le maintien du maillage territorial dans l'intérêt du service public et de ses usagers.

